

Deuxième séance, mercredi 14 mars 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de décret N° 3 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 1 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde (bibliothèques et mensa); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 302 sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de décret N° 301 relatif au subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places, à Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport N° 300 sur le postulat N° 270.04 Nicolas Bürgisser/Jean-Pierre Dorand (intégration du sport en branche principale dans les voies d'études de Bachelor et de Master à l'Institut du sport de l'Université de Fribourg). – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: MM. Jacques Bourgeois, Christian Bussard, Elian Collaud, Jean-François Steiert, Michel Zadory et Hubert Zurkinden.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Aujourd'hui, c'est une journée un peu particulière pour deux députés parmi nous. En effet, j'ai le plaisir de leur souhaiter un excellent anniversaire! Il s'agit de MM. les Députés Jacques Bourgeois et Carl-Alex Ridoré. Bon anniversaire! (*Applaudissements!*) Je souhaite également un joyeux anniversaire à M^{me} Patricia Jaberg, collaboratrice scientifique auprès du Secrétariat du Grand Conseil et qui est présente ici sur la tribune. Bon anniversaire! (*Applaudissements!*) Comme de coutume, le président du Grand Conseil offre une petite attention aux députés qui fêtent un tel cap dans l'enceinte du Parlement. Cette année, je vous offrirai du miel. Ce miel revêt un caractère tout particulier. Premièrement, il provient d'abeilles de bonne famille, qui butinent à proximité de l'ancien couvent de la Part-Dieu sous les contreforts de la Chia. Deuxièmement, il est issu des ruches de mon beau-frère, qui affectionne tout particulièrement son travail d'apicul-

teur amateur et qui voue tout son savoir-faire pour soigner ses abeilles et extraire ce merveilleux produit. J'invite maintenant les députés fêtés à venir vers moi pour recevoir leur cadeau. J'espère que ce nectar des plus naturels apportera aux députés fêtés un peu de douceur; douceur qu'ils pourront consommer selon leurs envies avec les personnes et les accompagnements qu'ils auront choisis.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de décret N° 3 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, **Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. D'abord, étant donné que nous sommes en début de période législative, je tiens à vous rappeler ou à vous informer du fonctionnement de la Commission des naturalisations. Conformément à la loi sur le droit de cité fribourgeois, la commission étudie les dossiers et reçoit les candidates et les candidats de première génération. Au cours de ces auditions, la commission vérifie si les candidates et les candidats proposé(e)s remplissent ou non les conditions d'octroi du droit de cité fribourgeois. Ces conditions sont fixées aux articles 6 et suivants de la loi sur le droit de cité fribourgeois. Je ne vais pas vous faire l'affront de vous les rappeler vu que le projet de modification de cette loi est prévu pour demain; je pense que tout le monde l'a étudié en détail.

Pour les candidats et candidates de deuxième génération, la commission se prononce en principe sur dossier et renonce à les auditionner. Par contre, si la commission constate, à l'étude du dossier, qu'un candidat ou une candidate a eu un problème avec la justice ou la police ou, par exemple, si un jeune qui a fini sa scolarité obligatoire ne poursuit pas d'études et n'exerce pas d'activité professionnelle, alors là, la commission convoque ces personnes pour étudier leur cas de manière plus approfondie. Toutes les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'octroi du droit de cité fribourgeois sont retirées du projet de décret qui vous est présenté.

La Commission des naturalisations s'est réunie à cinq reprises pour examiner le présent projet de décret.

¹ Décret pp. 262 ss.

Après examen des dossiers et audition des candidats de première génération et quelques-uns de deuxième, elle a pu constater que toutes les personnes figurant dans ce projet de décret remplissaient les conditions légales tant fédérales que cantonales.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel qu'il vous est soumis.

Le Commissaire. Je suis satisfait que M. le Président de la commission ait rappelé que ce ne sont pas les communes qui naturalisent mais bien le Grand Conseil et que la commission est particulièrement attentive à ce que tous les candidats qui passent devant la commission sachent au moins une des deux langues du canton, cela contrairement à certaines affirmations qu'on a entendues ces jours derniers. La commission ne vous propose que des candidats dont elle est persuadée qu'ils remplissent les conditions et c'était important de le rappeler ici.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, vous pouvez constater que 81 personnes de première génération et 53 personnes de deuxième génération obtiennent le droit de cité fribourgeois.

Un Confédéré bernois devient Fribourgeois.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 1. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/CVP, SC), Aebischer (PS/SP, SC), Aeby-Egger (ACG/MLB, SC), Andrey (PDC/CVP, GR), Bachmann (PLR/FDP, BR), Bapst (PDC/CVP, SE), Berset (PS/SP, SC), Boschung B. (PDC/CVP, SE), Boschung M. (PDC/CVP, SE), Bourgknecht (PDC/CVP, FV), Bourguet (PDC/CVP, VE), Brönnimann (UDC/SVP, SC), Buchmann (PDC/CVP, GL), Bulliard (PDC/CVP, SE), Burkhalter (PLR/FDP, SE), Butty (PDC/CVP, GL), Cardinaux (UDC/SVP, VE), Clément (PS/SP, FV), Colomb (PDC/CVP, BR), Corminboeuf (PS/SP, BR), Cotting (PLR/FDP, SC), Crausaz (PDC/CVP, SC), de Reyff (PDC/CVP, FV), de Roche (ACG/MLB, LA), de Weck (PLR/FDP, FV), Décaillet (UDC/SVP, FV), Duc (ACG/MLB, BR), Ducotterd (PDC/CVP, SC), Etter (PLR/FDP, LA), Fasel-Roggo (ACG/MLB, SE), Feldmann (PLR/FDP, LA), Frossard (UDC/SVP, GR), Fürst

(PS/SP, LA), Ganiotz (PS/SP, FV), Gavillet (PS/SP, GL), Geinoz (PLR/FDP, GR), Gendre (PS/SP, SC), Genoud (UDC/SVP, VE), Girard (PS/SP, GR), Glardon (PDC/CVP, BR), Glauser (PLR/FDP, GL), Goumaz-Renz (PDC/CVP, LA), Grandjean (PDC/CVP, VE), Haenni (PLR/FDP, BR), Hänni-F (PS/SP, LA), Hunziker (PLR/FDP, VE), Ith (PLR/FDP, LA), Jelk (PS/SP, FV), Johner-Etter (UDC/SVP, LA), Jordan (PDC/CVP, GR), Kaelin-M (PDC/CVP, GR), Kolly (PLR/FDP, SC), Krattiger-J (PS/SP, SE), Kuenlin (PLR/FDP, SC), Longchamp (PDC/CVP, GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SP, SE), Mauron (PS/SP, GR), Menoud (PDC/CVP, GR), Morel (PS/SP, GL), Mutter (ACG/MLB, FV), Page (UDC/SVP, GL), Peiry C. (UDC/SVP, SC), Peiry S. (UDC/SVP, FV), Piller V. (PS/SP, BR), Raemy (PS/SP, LA), Rapporteur (UDC/SVP, SC), Remy (PS/SP, GR), Rey (ACG/MLB, FV), Ridoré (PS/SP, SC), Rime (PS/SP, GR), Romanens A. (PS/SP, VE), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/SVP, GL), Schnyder (PS/SP, SC), Schuwey J. (PDC/CVP, GR), Schuwey R. (UDC/SVP, GR), Siggen (PDC/CVP, FV), Stempfel-H (PDC/CVP, LA), Studer A. (ACG/MLB, SE), Studer T. (PDC/CVP, LA), Suter (ACG/MLB, SC), Thalman-B (UDC/SVP, LA), Thomet (PS/SP, SC), Thürler (PLR/FDP, GR), Tschopp (PS/SP, SE), Vial (PDC/CVP, SC), Vonlanthen (PLR/FDP, SC, VE), Waeber E. (PDC/CVP, SE), Weber-G M. (ACG/MLB, SE). Total: 90.

A voté non:

Binz (UDC/SVP, SE). Total: 1.

Se sont abstenus:

Chassot (ACG/MLB, SC), Jendly (PDC/CVP, SE), Piller A. (UDC/SVP, SE), Zürcher (UDC/SVP, LA). Total: 4.

Projet de décret N° 1 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde (bibliothèques et mensa)¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'ins-
truction publique, de la culture et du sport.**

Le Président. Le Bureau du Grand Conseil prévoit que cet objet soit débattu selon la catégorie II, à savoir le débat organisé.

Or, je suis saisi d'une motion d'ordre émanant des députées Christa Mutter et Marie-Thérèse Weber-Gobet demandant le passage du traitement de cet objet en catégorie I. Cette motion d'ordre est signée par 9 co-signataires.

Je vous rappelle que selon l'article 111 al. 3 de notre loi sur le Grand Conseil, une motion d'ordre pour modifier le traitement d'une affaire doit être signée par au moins cinq membres du Grand Conseil et déposée avant le début du débat d'entrée en matière sur le projet concerné.

Nous allons donc traiter cet objet selon la catégorie I, soit le débat libre.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des finances et de gestion a examiné cet objet, aussi bien sous l'angle financier que sous l'angle d'une commission ordinaire. Les bâtiments de l'Université de Miséricorde,

¹ Message pp. 231 ss.

construits en 1941 et agrandis à plusieurs reprises ces dernières décennies, accueillent aujourd'hui près de 5000 étudiants, soit le double de la capacité prévue à l'origine. Cette occupation intensive des locaux atteignait par ailleurs son point culminant avant le transfert en 2005 de la Faculté des sciences économiques et sociales sur le nouveau site de Pérolles II.

Si les bâtiments se sont relativement bien adaptés à l'évolution du nombre d'étudiants et à l'organisation du monde universitaire, il faut bien avouer qu'après avoir consenti des dépenses régulières pour l'entretien de ce site, il est devenu nécessaire de procéder à des investissements lourds afin de maintenir une fonctionnalité minimale pour l'accueil de ces 5000 étudiants. Les travaux qui font l'objet de ce décret consisteront en un réaménagement de la bibliothèque, qui verra sa surface augmenter, et surtout la qualité de l'air qu'on y respire s'améliorer!

La part la plus importante de l'investissement concerne, comme vous l'avez vu dans le message, une rénovation lourde de la mensa. Il s'agira notamment de refaire l'enveloppe du bâtiment, en particulier l'étanchéité du toit ainsi que l'isolation générale. Par ailleurs, toute l'organisation et l'équipement de la restauration seront revus et remis à jour afin d'offrir un standard minimum aux étudiants. La CFG a souhaité savoir si la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la mensa avait été étudiée. Une évaluation complémentaire sera faite par l'architecte cantonal pour déterminer la faisabilité de ce complément.

En ce qui concerne le calendrier, il faut préciser que la prochaine mise en œuvre de la RPT aura pour conséquence une forte diminution du taux de subventionnement fédéral si les travaux ne débutaient pas avant le 1^{er} janvier 2008. Il y a donc une certaine urgence à traiter, respectivement à accepter, cet objet pour éviter cette perte potentielle de subventions.

Avec ces considérations, la CFG vous propose d'entrer en matière sur ce projet.

La Commissaire. Le décret qui vous est soumis ce matin porte, le rapporteur l'a dit, sur un assainissement de deux infrastructures essentielles pour les 5000 étudiants en sciences humaines et sociales pour lesquels le site de Miséricorde constitue le lieu principal d'études. Il s'agit, d'une part, de remettre en état et de rendre conforme aux normes actuelles le restaurant universitaire et, d'autre part, de permettre aux étudiants d'accéder aux sources bibliographiques indispensables à leur formation et cela dans des conditions adéquates. Les interventions proposées revêtent un caractère à la fois nécessaire et urgent. En ce qui concerne la mensa, la nécessité de procéder à un réinvestissement est une évidence depuis quelques années, sans quoi nous craignons qu'une fermeture doive survenir. Les ressources humaines, aussi bien au sein de l'Université qu'au Service des bâtiments, ayant été fortement occupées par la construction de Pérolles II, le projet n'a pas pu être avancé plus rapidement. A présent, les normes d'hygiène ne peuvent plus être garanties à la suite d'infiltrations d'eau dans les cuisines ainsi qu'en raison de l'état vétuste des installations. De plus, si vous avez déjà fréquenté cette mensa, vous vous rendez compte que l'accès, en général, mais plus parti-

culièrement pour les personnes à mobilité réduite, est insatisfaisant.

Pour les bibliothèques, une solution minimale a été recherchée dans un premier temps, solutions dont le seul objectif était d'augmenter le nombre de places de travail disponibles en transformant l'ancienne bibliothèque des sciences économiques et sociales en salle de lecture. Or, les analyses d'air effectuées dans les bibliothèques existantes ont démontré que leur qualité ne répond pas aux normes de la concentration de CO₂ nécessaire pour pouvoir travailler dans des conditions acceptables. La température est également critique. Ainsi, il s'est avéré nécessaire de procéder à l'installation de systèmes de ventilation et de refroidissement. Il s'agit en soi de mesures indispensables pour permettre aux étudiants de travailler dans des conditions conformes aux normes en vigueur, pour lesquelles nous portons une certaine responsabilité.

M. le Rapporteur l'a dit, indépendamment du fait que les travaux à la mensa soient urgents pour garantir son fonctionnement, des délais précis doivent être respectés pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales telles qu'annoncées dans le message, c'est-à-dire à un taux de 55%. En effet, avec l'entrée en vigueur de la RPT, le supplément péréquatif serait supprimé. Pour les subventions aux investissements universitaires, il en résultera la modification suivante pour notre canton: actuellement, la contribution aux investissements de la Confédération se situe à 55%; avec l'entrée en vigueur de la RPT, elle sera de 30% pour tous les cantons. Le Secrétariat d'état à l'éducation et à la recherche a édicté des dispositions transitoires dont nous avons eu connaissance en fin d'année. Pour permettre de bénéficier du taux actuel, le chantier doit être commencé avant le 31 décembre 2007 et le décompte final présenté avant le 31 décembre 2010. C'est ce calendrier qui a aussi dicté le souci de pouvoir vous présenter rapidement un décret afin de pouvoir démarrer les travaux qui sont en soi nécessaires.

Dans le cadre des discussions au sein de la commission, la question d'une éventuelle installation de panneaux solaires a été abordée et j'ai pris – le Conseil d'Etat partage ce point de vue – l'engagement de la faire étudier dans le cadre du crédit et le cas échéant, si elle est possible, de la faire réaliser. Je voudrais juste vous rappeler que nous sommes actuellement dans une situation avec des toits plats, qui sont accessibles au public en tant que tels. Dans la mesure où nous avons prévu de nommer une commission de bâtisse dans laquelle des membres du Grand Conseil siègeront, cela nous permettra d'avoir une information mutuelle le moment venu.

C'est avec ces remarques que je vous remercie d'entrer en matière et de voter le crédit qui nous permettra de démarrer les travaux cette année encore.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les bâtiments universitaires de Miséricorde. A la suite de tous les calculs obtenus, l'apport financier de la Confédération s'élève à 3 919 000 francs, ce qui représente 40% de l'investissement total de ce projet, ce qui est non négligeable. Il faut savoir que la contri-

bution maximale de la Confédération est fixe à partir du 1^{er} janvier 2008 pour tous les cantons et qu'elle s'élève au maximum à 30%.

C'est pour cette raison principale que le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à adopter ce projet de décret.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret N° 1 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde ainsi que les arguments développés ont retenu l'attention du groupe libéral-radical.

En effet, sur la base des aspects techniques identifiés, force est de constater la nécessité d'intervenir tant du point de vue de l'assainissement des lieux que de la création d'espaces adaptés aux besoins des utilisateurs, notamment des bibliothèques. Quant à la mensa, un réinvestissement du même type s'avère indispensable aussi bien au niveau de l'enveloppe architecturale que des équipements du complexe. Nous partageons et soutenons les buts de l'investissement décrits dans le rapport sous le point 2.1.2.

Pour le financement, la subvention fédérale, à hauteur de 55% sur un montant admis de 7 127 000 pour un total de 9 594 000 francs pour les deux objets, doit être prise en compte de façon objective. Nous avons également pris note que la part fédérale de subventionnement est conditionnée à l'octroi du permis de construire en automne 2007. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat doit tout mettre en œuvre pour réaliser ce projet dans le délai fixé tout en respectant impérativement l'enveloppe financière à disposition.

Sur la base de ces considérations, le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière et approuve ce projet de décret à l'unanimité dont le montant net à charge du canton s'élève à 5 674 250 francs.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Die CVP-Fraktion hat das vorliegende Kreditbegehren diskutiert. Wir danken dem Staatsrat für den ausführlichen und klaren Bericht. Den Studierenden gute Arbeitsbedingungen zur Verfügung zu stellen, scheint uns sehr wichtig zu sein, was mit dem Umbau der Bibliotheken gewährleistet wird. Immerhin sind es beim Miséricorde-Gebäude gegen 5000 Studentinnen und Studenten, die hier ein und aus gehen. Mit der Sanierung des Universitätsrestaurants werden die Studierenden auch wieder eine gute Dienstleistung erhalten. Gute Infrastrukturen sind das Eine, es ist uns aber auch ein besonderes Anliegen, dass auf eine gesunde und ausgewogene Ernährung geachtet wird. Mit diesen Bemerkungen unterstützt die CVP-Fraktion einstimmig das vorliegende Projekt.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Le groupe Alliance centre-gauche est favorable aux deux objets qui nous sont présentés aujourd'hui. Toutefois, il regrette une certaine précipitation dans la présentation de ce projet. M^{me} la Commissaire du gouvernement nous a apporté une part d'explication étant donné que les services étaient occupés par Pérolles II, mais il nous semblerait important d'avoir du temps supplémentaire pour nous

occuper de ce projet. Si la première partie du projet, à savoir la rénovation de la bibliothèque, ne nous pose aucune difficulté, nous la soutenons absolument, les travaux touchant la mensa nous interpellent.

En premier lieu, il y a quand même un certain nombre de questions à se poser sur l'état de délabrement décrit du bâtiment – un bâtiment qui a 24 ans de vie seulement. Nous interpelle aussi la qualité du projet, qui a été réalisé en 1982. Il devrait y avoir une réflexion à mener dans ce sens-là.

Ensuite, cette mensa est importante; les alentours de l'Université sont fondamentaux et nous aurions souhaité qu'il y ait une réflexion plus approfondie, allant au-delà de la rénovation de la mensa, sur son remplacement éventuel ou la destruction du bâtiment actuel et le réaménagement de cet espace devant l'Université jusqu'aux terrains compris de la Tour-Henri, qui ont été acquis par l'Etat.

L'Université est une carte de visite importante pour le canton de Fribourg et nous aurions dû nous poser des questions et profiter de cette occasion pour savoir s'il n'y avait pas lieu de faire des investissements plus importants de manière à avoir une mensa tout à fait conforme qui réponde à certaines normes. Bien sûr que nous soutenons toutes les mesures qui vont dans le sens d'améliorer l'accessibilité de ce bâtiment. Nous nous posons les mêmes questions en termes écologiques étant donné que ce bâtiment doit être revu; par exemple pour ce qui concerne la pose de panneaux solaires, le chauffage, l'eau chaude mise à disposition.

En conséquence, le groupe Alliance centre gauche demande le renvoi de ce projet pour arriver avec de nouvelles alternatives en ce qui concerne la deuxième partie du projet, à savoir la mensa.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion unterstützt das vorliegende Dekret für die Sanierung und den Umbau der Mensa und einer Bibliothek an der Uni. Die ausgewiesenen Honorarkosten scheinen uns aber recht hoch zu sein und sind mit 14% bei der Mensa auch höher als die üblichen Honorarkosten. Es erscheint mir nicht richtig, dass der Planer, welcher vor Jahren, wir haben es gehört, im Jahre 1982, den Auftrag zum Erweiterungsbau der Uni erhielt, jetzt wieder zum Zug kommt, und dies nur mit dem Argument, dass er das Gebäude am Besten kennt. Wer einmal beim Teiggrühren dabei war, bekommt immer ein Stück vom Kuchen. Dies entspricht nicht dem Grundgedanken des Gesetzes über das öffentliche Beschaffungswesen und soll in Zukunft anders gehandhabt werden.

Auch würde die SP-Fraktion begrüßen, wenn die Wärmeerzeugung und die Warmwasseraufbereitung durch Alternativ-Energien gesichert werden könnten und Solarzellen installiert würden.

Ich frage mich auch, ob die Erweiterung der Bibliothek wirklich genügend ist. Frau Staatsrätin hat vorhin gesagt, es ist eine Minimallösung, und ob das für die nächsten Jahre ausreicht... Ich befürchte, dass hier nicht genügend Arbeitsplätze für Studierende eingerichtet werden und in wenigen Jahren wieder ein Platzmangel herrschen wird. Mit diesen Bemerkungen stimmt die SP-Fraktion dem vorliegenden Dekret zu.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Unsere Fraktion ist sehr dafür, dass die Studentinnen und Studenten gute Arbeitsbedingungen erhalten. Wir befürworten deshalb den provisorischen Umbau der Seminarbibliotheken. Wie Ursula Krattinger vorhin erwähnt hat, wird auch das nur eine erste Etappe sein, weil auch die Seminarbibliotheken innerhalb des Miséricorde-Gebäudes einer grundlegend neuen Planung bedürfen. Auch das ist nur eine vorläufige Lösung, die wir aber befürworten. Wir schlagen Ihnen deshalb vor, diesen Teil des Kredites sofort wieder vorzulegen und ihn abzutrennen vom zweiten Teil des Kredites, der grosse Probleme bereitet, von der Mensa.

Cette mensa a connu des difficultés dès son ouverture en 1982. Une gestion fonctionnelle n'a jamais été possible. Les problèmes phoniques créent une ambiance nettement plus bruyante qu'ici; une conversation normale s'avère impossible et les accès sont absolument insatisfaisants.

Je vous signale que tous les bâtiments réalisés par M. Serge Charrière portent la même marque de fabrique. Tous ces bâtiments que je connais – à titre d'exemples je cite celui de Fribourg-centre, les immeubles de la rue de la Carrière, le bâtiment de la Direction des Finances – connaissent le même problème, à savoir que les utilisateurs de ces bâtiments s'y perdent. Les accès, les ascenseurs, les couloirs répondent à une logique étrange et incompréhensible pour le commun des mortels. La mensa ne fait pas exception à la règle et les travaux envisagés sur ce bâtiment ne vont pas solutionner ce problème.

Eine Totalsanierung nach nur 25 Jahren für ein Gebäude, das nur seiner grössten Irrtümer entledigt wird, ist ein urbanistischer und ökonomischer Unsinn. Wir verstehen, dass die Finanzkommission diesen Kredit nur unter dem finanziellen Gesichtspunkt angesehen hat. Es ist aber Aufgabe des Grossrates, auch die urbanistischen und langfristigen, ökonomischen Kriterien zu beachten. Es ist besonders widersinnig, den Bock zum Gärtner zu machen und den gleichen Architekten nochmals zu beauftragen. Es braucht deshalb ohnehin einen öffentlichen Wettbewerb. Wenn Sie dies nicht machen, werden Sie Rekurse haben unter dem Titel «öffentliches Beschaffungswesen». Ob Sie einen Wettbewerb machen oder nicht, in jedem Falle ist die Frist mit Baubeginn Ende 2007 faktisch nicht einzuhalten. Nous avons donc pris contact avec des architectes, des historiens d'art et des spécialistes en urbanisme pour étudier ce projet. Rappelons que le bâtiment originel et protégé de Miséricorde a été défiguré par la construction de la mensa, car on a démoli l'escalier élégant sis au premier étage, privant ainsi l'Université de son entrée et de son ouverture principale face à la ville. La mensa a été construite à cet endroit, malgré une expertise négative fournie par le Service des biens culturels. Une démolition de ce bâtiment, qui occupe un espace clé du centre-ville, permettra de réparer cette erreur, qui a été commise à la fin des années 1970.

Notre proposition tend à contrôler si la statique de la mensa permet encore son exploitation temporaire, sous l'angle de la sécurité, puis de lancer un concours en bonne et due forme pour un concept d'aménagement de tout le périmètre Miséricorde-Sud, c'est-à-dire comprenant les terrains de la mensa, les terrains

situés autour de la Tour-Henri et, en collaboration avec la ville, si possible les terrains du parking de l'Hôpital des bourgeois et ceux des zones comprises jusqu'à la Poste principale.

Wir verlangen ebenfalls eine Gesamtstudie für Heizung und Energieerzeugung, nicht nur einige Solarzellen auf dem Dach als Feigenblatt. Einerseits ist die energetische Sanierung des ganzen Uni-Komplexes zu untersuchen, andererseits die Wärmeproduktion, zum Beispiel durch eine WKK-Zentrale für Miséricorde und alle umliegenden grossen Bauten mit erneuerbaren Energien: Holz, Wärmepumpen, Erzeugung von warmem Wasser.

Une étude complète permettra ainsi de réparer les erreurs du passé et de trouver une solution de qualité pour un peu plus de 25 ans.

Donc, je vous invite à renvoyer ce projet.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Je me sens également interpellé par ce projet. Bien sûr que je n'y suis pas opposé, j'approuve des deux mains, mais ce qui m'interpelle, c'est son côté financier. Je voudrais simplement demander: les travaux préparatoires font-ils l'objet d'appels d'offres? Il me semble aussi – comme certains l'ont dit dans cette salle – qu'on voit plus ou moins toujours les mêmes bureaux d'architectes, etc. Cela fait plus de vingt ans que je le dis dans cette salle. Parce qu'à mon avis, mettre 212 000 francs pour un projet d'études... Certes, le canton connaît des embellies, mais je pense que si dans le privé on agissait de la sorte, on serait vite en faillite.

Le Rapporteur. Je remercie tous les rapporteurs des groupes qui se sont déclarés favorables à l'entrée en matière pour ce projet de décret. Je reprendrai dans l'ordre les interventions des Député-e-s Benoît Rey, Ursula Krattinger, Christa Mutter et Louis Duc et des questions posées qui ont également en grande partie été évoquées au sein de la commission.

Par rapport à l'intervention de M. le Député Benoît Rey, qui rejoint en partie celle de M^{me} la Députée Christa Mutter, sur la question de la coordination d'une éventuelle étude sur un périmètre plus élargi que simplement l'implantation de la mensa, il faut se rendre compte que si nous allons dans le sens d'une étude dans le périmètre proposé par M^{me} la Députée Christa Mutter, ce n'est pas six mois, ni une année, mais c'est dix ans de retard que nous prendrons avec un tel développement de projet. Etant donné les implications et, surtout les parties prenantes au périmètre proposé et surtout l'endroit où ces bâtiments sont implantés en pleine ville, j'estime que c'est une affaire de plusieurs années jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Et pendant ce temps-là la vétusté des installations existantes causera toujours des difficultés.

La situation de la Tour-Henri et de son développement a, elle aussi, été évoquée dans le cadre de la commission. Il faut savoir que ce site est soumis à des contraintes extrêmement compliquées, notamment à cause de certaines dispositions liées à la protection du patrimoine. Je pense que tout le monde peut comprendre cet élément-là et la difficulté qui pourrait en découler.

Pour ce qui concerne la question des honoraires et de toute la problématique des mises au concours, il faut d'abord se rendre compte – et cela rejoint la remarque de M. le Député Louis Duc – que le montant de 212 000 francs d'honoraires ne comprend pas uniquement les prestations d'études d'un bureau d'architectes X ou Y, mais il s'agit de l'ensemble des honoraires qui sont concernés par la préparation de ce projet, autant les ingénieurs techniques, notamment de chauffage, de ventilation et autres. Or, dès l'instant où cela est précisé, le montant devient tout à fait compréhensible.

Je terminerai par la notion de mise au concours et de marchés publics, cela a également été évoqué dans la commission et vous le trouvez également dans le message. La loi sur les marchés publics permet, si des raisons financières objectives manifestes et réalistes l'attestent, de confier des mandats d'études à des entités qui bénéficient d'un certain avantage en termes de connaissances du dossier pour, d'une part, aller plus vite et, surtout, d'autre part pour que cela coûte moins cher. La loi sur les marchés publics le permet. Le bureau d'architectes mentionné dans le message n'est pas aujourd'hui mandataire de l'«Eweiterung» de la mensa. Il ne s'agit pas de ça. Le bureau d'architectes en question a été mandaté uniquement pour la partie de l'étude. Il est clairement mentionné dans le message que la suite du mandat et la plus grosse partie des montants des honoraires font l'objet d'une soumission publique conformément à la loi.

La Commissaire. Je souhaiterais à mon tour remercier les rapporteurs qui, au nom de leur groupe, proposent l'acceptation du présent décret. Je souhaiterais, sans allonger la discussion, le rapporteur de la commission ayant répondu à la plupart des interventions, faire tout de même encore l'une ou l'autre remarque qui me paraît importante.

Si vous estimez que nous agissons dans une certaine précipitation, la précipitation ne porte que sur le temps où nous avons demandé de pouvoir prendre une décision ici-même. Le projet est évidemment en préparation depuis un certain temps. La mensa – et ceux qui ont eu l'occasion d'y aller dans le cadre d'une manifestation officielle ou d'une autre manière s'en rendent compte, connaître des problèmes liés notamment à l'accessibilité mais aussi à la vétusté du bâtiment. Pendant 24 ans, il n'y a pas eu d'investissements relativement importants dans ce bâtiment, ce qui a causé évidemment aussi les travaux que nous devons pouvoir mener.

Le renvoi de ce dossier provoquerait non seulement – et je tiens à le dire – la perte de subventions, mais probablement une fermeture de la mensa, parce que les conditions nécessaires à son exploitation ne seraient plus remplies. Vous priveriez donc les étudiants, en particulier ceux de Miséricorde, mais également les élèves des collèges avoisinants, parce qu'ils sont aussi nombreux à se rendre à la mensa pour le déjeuner en particulier, de la possibilité de se restaurer sur place. C'est une responsabilité lourde que vous prendriez, il ne faut pas vous le cacher.

Le deuxième aspect est lié à la question des honoraires et des marchés publics. Il me paraît important de rappeler pourquoi nous avons confié à l'architecte qui

a fait les travaux au début des années 80 la partie des études et ce n'est que la partie des études qui lui a été confiée. Cela a été fait parce c'est un respect des droits intellectuels qui est reconnu par la loi sur les marchés publics. Il bénéficie de l'ensemble des plans, notamment de ceux des installations et c'était une solution économique, efficace et efficiente pour le Conseil d'Etat de pouvoir lui confier la phase d'étude, de pouvoir mener à terme un dossier rapidement pour pouvoir également le mettre au plus vite à l'enquête, ce qui correspond à la phase d'étude en tant que telle. Il était évident et clair pour nous que la partie suivante ferait l'objet d'un marché public, mais un marché public qui, évidemment, ne peut être engagé qu'après le vote du décret par votre autorité.

On peut certes regretter, le cas échéant, les erreurs du passé et vouloir tout reconstruire *ab ovo*. Je veux simplement indiquer que vous êtes dans un cadre relativement complexe. Ce n'est pas uniquement la mensa qui a été construite au début des années 80, c'est aussi le tunnel qui mène à la gare CFF, qui est un élément existant avec lequel nous devons pouvoir compter. Et c'est là-dessus que s'est appuyée en particulier la mensa. Penser que l'on peut à la fois intégrer la mensa à la Tour-Henri et à l'ensemble du secteur et être en mesure de vous présenter rapidement un projet relève de l'utopie. L'utopie est heureuse en politique; elle est nécessaire. Mais, moi, je dois vous demander un certain réalisme pour que nous puissions offrir assez rapidement et dans de bonnes conditions des lieux de vie pour les étudiants à Miséricorde.

Je souhaiterais encore faire une dernière remarque, parce que je n'ai peut-être pas été suffisamment précise à ce sujet. Pour les bibliothèques, ce n'est pas une solution provisoire que nous vous proposons. Nous voulions proposer une solution plus simple dans un premier temps, mais les études que nous avons menées nous ont montré qu'il était nécessaire d'aller plus loin, de proposer la liaison entre les différentes bibliothèques et de mener aussi l'ensemble des travaux tels qu'ils sont proposés. Cette réflexion a été menée avec l'ensemble des facultés qui ont une bibliothèque dans ce bâtiment pour pouvoir aussi mieux gérer l'ensemble des besoins bibliothéconomiques pour l'Université et les facultés sises à Miséricorde.

C'est avec ces éléments que je vous prie de refuser la proposition de renvoi et de voter le décret.

Le Président. Selon l'article 142 de notre loi sur le Grand Conseil, nous devons d'abord adopter l'entrée en matière et ensuite voter le renvoi partiel du projet. L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est donc acceptée.

Nous allons maintenant passer au vote sur la motion d'ordre déposée par M. Benoît Rey au nom du groupe Alliance centre-gauche, qui demande le renvoi partiel du projet, à savoir le renvoi des montants consacrés à la rénovation de la partie mensa.

– Au vote, la proposition de renvoi partiel de ce projet de décret est refusée par 74 voix contre 16 et 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (ACG/SC), Binz (UDC/SE), de Roche (ACG/LA), Duc (ACG/BR), Fasel-Roggo (ACG/SE), Frossard (UDC/GR), Mutter (ACG/FV), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rey (ACG/FV), Romanens A. (PS/VE), Schuwey R. (UDC/GR), Studer A. (ACG/SE), Suter (ACG/SC), Weber-G M. (ACG/SE). *Total 16.*

Ont voté non:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Colomb (PDC/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Feldmann (PLR/LA), Fürst (PS/LA), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Longchamp (PDC/GL), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Stempfél-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total: 74.*

Se sont abstenus:

Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Corminbœuf (PS/BR), Ganioz (PS/FV), Jelk (PS/FV), Mauron (PS/GR).

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

– Adopté.

ART. 6

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 3. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Andrey (PDC/GR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rapporteur (PLR/SC), Remy (PS/GR), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Stempfél-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total 81.*

Ont voté non:

Binz (UDC/SE), Piller A. (UDC/SE), Schuwey R. (UDC/GR). *Total 3.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (ACG/SC), de Roche (ACG/LA), Duc (ACG/BR), Fasel-Roggo (ACG/SE), Mutter (ACG/FV), Rey (ACG/FV), Studer A. (ACG/SE), Suter (ACG/SC), Weber-G M. (ACG/SE). *Total 9.*

Projet de loi N° 302 sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière¹

Rapporteure: **Marie-Thérèse Weber-Gobet** (ACG/MLB, SE).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

La Rapporteure. Die Kommission hat den vorliegenden Gesetzesentwurf in einer Sitzung beraten. Eintreten war nicht bestritten und die Änderungsanträge betreffen grossmehrheitlich sprachliche oder grammatikalische Unstimmigkeiten – vor allem im deutschsprachigen Text.

La nouvelle loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière – dont le message constitue en même temps le rapport faisant suite au postulat

¹ Message pp. 152 ss.

N° 310.06 Martin Tschopp et Hugo Raemy relatif à l'orientation professionnelle – devrait remplacer la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle du 22 novembre 1985 (Gesetz über die Schul- und Berufsberatung).

Pour le projet que nous avons devant nous, cette « ancienne » loi reste la base de référence. De ce fait, les modifications ne touchent pas la structure de la loi actuelle mais se limitent à l'adaptation à la législation fédérale d'une part et à l'évolution de la pratique en matière d'orientation d'autre part. Le présent projet de loi a changé de nom: l'accent n'est plus sur l'orientation scolaire – Schulberatung. On parle maintenant de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière – Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung.

Quel est le motif de ce changement?

Nous vivons dans une société du savoir et de l'information. Le flux d'informations est énorme et le savoir d'aujourd'hui n'est peut-être déjà plus celui de demain. Cette situation est un défi pour nous tous; elle a aussi des conséquences sur notre manière d'apprendre, de choisir et d'exercer une profession. Nous sommes appelés comme jamais jusqu'ici à apprendre tout au long de notre vie, un fait qui se reflète dans les termes «life long learning» en anglais ou du «lebensbegleitendes oder lebenslanges Lernen» en allemand.

Aujourd'hui, nous sommes placés devant le défi de réussir non seulement notre entrée dans la vie professionnelle mais très probablement de changer d'orientation plusieurs fois au cours de notre vie professionnelle. Une indication statistique: la moitié des personnes actives exerce une formation différente de celle apprise initialement. De plus, une attention toujours plus grande est accordée à l'insertion et à la réinsertion professionnelle.

Dans ce contexte, un coaching ou une aide en orientation nous seront peut-être très utiles, même indispensables. C'est pour cela que l'orientation professionnelle doit mettre un accent nouveau sur les besoins des adultes.

In diesem Sinne ist der vorliegende Entwurf eine richtige Antwort auf die Bedürfnisse einer sich im Wandel begriffenen Berufs- und Arbeitswelt.

In der Diskussion innerhalb der Kommission zeigte sich eine Schwierigkeit: bezüglich gewisser Neuerungen – wie etwa des Bereichs der Anerkennung nicht formell erworbener Kompetenzen – besteht eine Unsicherheit bei der Wahl der richtigen Terminologie. Das Bundesamt für Berufsbildung und Technologie (BBT) hat erst kürzlich ein entsprechendes Dossier mit einem Glossar in die Vernehmlassung gegeben. Diese ist jetzt zwar abgeschlossen, aber es kann gut sein, dass die Vernehmlassungsergebnisse wieder zu Änderungen der Terminologie führen werden. Wir haben uns in der Kommission an die jetzt geltende Sprachregelung gehalten. Ich werde bei der Beratung der einzelnen Artikel darauf zurückkommen.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat a l'honneur de vous soumettre le projet de loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Les motifs pour lesquels nous vous soumettons ce projet de loi peuvent être résumés de la manière suivante: la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle date du 22 no-

vembre 1985. Elle régissait ou régit encore pour quelques mois, l'orientation professionnelle en application des dispositions de la législation fédérale sur la formation professionnelle. Or, une nouvelle loi fédérale a été adoptée le 13 décembre 2002. En conséquence, il convient, pour ce motif déjà, d'adapter la législation cantonale.

Par ailleurs, la pratique en matière d'orientation a évolué ces dernières années; il convenait dès lors d'actualiser la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle pour pouvoir tenir compte de cette évolution.

La nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle attribue une responsabilité accrue aux cantons en matière d'orientation professionnelle, les compétences fédérales se limitent désormais à l'énoncé du principe de l'orientation à la reconnaissance de la qualification des conseillers et conseillères en orientation et à la description des tâches des cantons.

La coordination de l'orientation avec les mesures en faveur du marché du travail est une nouveauté de la loi fédérale à laquelle nous sommes très attachés. En effet, dans un contexte d'augmentation du chômage et de difficultés pour les jeunes à trouver une place d'apprentissage, l'orientation professionnelle doit jouer un rôle préventif et mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour faciliter l'insertion des élèves arrivés au terme de leur scolarité. L'évolution de l'orientation durant les vingt dernières années a également été caractérisée par une augmentation progressive du nombre d'adultes ayant recours aux prestations de l'orientation.

La proportion des consultants âgés de plus de vingt ans est effectivement aujourd'hui de plus de 20%. Ce développement est explicable par l'augmentation de la mobilité professionnelle et également par les problèmes de chômage et de réinsertion.

Je voudrais mettre l'accent sur trois nouveautés principales qui figurent dans le projet de loi qui vous est présenté. Il s'agit, premièrement, de la référence à une démarche qualité, qui est un point fort de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Cela nous permet d'avoir une garantie d'un certain niveau de qualité des prestations et cela est demandé par la Confédération. Nous sommes en train de mettre les instruments d'évaluation en place.

Deuxièmement, la loi fédérale sur la formation professionnelle prévoit l'obtention d'un certificat fédéral de capacité par la voie dite de la validation des acquis. Le rapporteur de la commission vous en a parlé, je n'irai pas plus loin si ce n'est pour vous dire que nous avons mené deux expériences pilotes dans notre canton, avec des maçons et des gestionnaires en logistique, dont les résultats sont extrêmement probants.

Troisièmement, le principe de la gratuité des prestations de l'orientation n'étant plus défini dans la loi fédérale, il appartient aux cantons de décider si ce principe doit être maintenu. Nous avons retenu le principe défini par la Conférence des directeurs suisses de l'instruction publique, à savoir une offre de base gratuite en information et en conseils. Par contre, l'offre de base peut être complétée par des prestations élargies et des prestations pour adultes qui peuvent être payantes. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière.

Boschung-Vonlanthen Moritz (*PDC/CVP, SE*). Die CVP-Fraktion spricht sich einstimmig für Eintreten zum neuen Gesetz aus und zur Annahme des Gesetzes gemäss Entwurf, wie er vom Staatsrat unterbreitet worden ist, zusammen mit den Änderungen, die die Kommission vorschlägt.

Die CVP-Fraktion ist von der Notwendigkeit dieses Gesetzes überzeugt, sie hält es auch für richtig, dass nicht das alte, bestehende Gesetz revidiert worden ist, sondern dass ein neues, den heutigen Bedürfnissen und Anforderungen entsprechendes Gesetz geschaffen wurde. Denn heute haben sich nicht nur die Begriffe geändert sondern auch die Inhalte. Die heutigen Bedürfnisse gehen weit über eine einfache Berufsberatung von Schülern hinaus. Immer mehr sind es auch erwachsene Leute, die einen Berufswechsel vornehmen, die arbeitslos waren. Frau Staatsrätin hat es gesagt, es sind heute schon über 20%. Mit Recht wurde deshalb auch ein neuer, erweiterter Titel für das Gesetz gewählt, der auf das heute immer notwendiger lebenslange Lernen hinweist.

Die CVP-Fraktion begrüsst insbesondere auch die drei wesentlichen Neuerungen, die angestrebt werden, nämlich die Betonung der Wichtigkeit der Qualität und der Qualitätssicherung, die Möglichkeit, ein eidgenössisches Fähigkeitszeugnis mittels eines klar definierten Validierungsverfahrens zu erhalten, womit auch die berufliche und ausserberufliche Erfahrung honoriert werden kann, und schliesslich die Unentgeltlichkeit und zwar in einem vertretbaren Rahmen, nämlich für ein Basisangebot, das Information und Erstberatung beinhaltet. Die CVP-Fraktion unterstützt also Eintreten und Genehmigung des Gesetzes.

Page Pierre-André (*UDC/SVP, GL*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié le message accompagnant le projet de loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Il s'agit principalement d'une adaptation à la nouvelle législation fédérale ainsi qu'à une évolution logique de la pratique. Nous sommes satisfaits des trois principales nouveautés proposées dans cette nouvelle loi et citées par M^{me} la Commissaire, plus particulièrement le concept de la validation des acquis, car l'expérience nous prouve qu'une personne peut acquérir un excellent savoir-faire, même si elle n'a pas suivi la filière voulue par la législation actuelle. Je souhaite également que M^{me} la Commissaire s'inquiète de la situation sur l'orientation professionnelle dans les CO, notamment celui de la Glâne, où le suivi des élèves n'est plus possible.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera l'entrée en matière sur ce projet de loi et le projet bis de la commission parlementaire.

Tschopp Martin (*PS/SP, SE*). Die Berufsberatung muss in unserem Kanton auch in Zukunft einen sehr hohen Stellenwert und eine grosse Qualität geniessen, denn sie spielt angesichts der immer noch hohen Jugendarbeitslosigkeit eine vorbeugende und soziale Rolle. Neben der Unterstützung bei der Berufswahl

soll die Berufsberatung eine ergänzende Rolle bei der Lehrstellensuche spielen.

Das vorliegende Gesetz ist eine Adaption an das geltende Bundesrecht. Unser Kanton übernimmt mit diesem Gesetz verschiedene zusätzliche Verantwortlichkeiten, insbesondere die Koordination der arbeitsmarktfördernden Massnahmen.

Ein weiterer Punkt, der schon genannt wurde, ist die Unterstützung und die individualisierte Begleitung von Jugendlichen, aber auch Erwachsenen, bei der Lehrstellensuche, beziehungsweise bei der Stellensuche.

Es ist aus unserer Sicht ein wichtiges und gutes Gesetz. Das Gesetz über die Berufs-, Studien und Laufbahnberatung ist eine klare Verpflichtung an unseren Kanton, bei der Umsetzung optimale Bedingungen zu schaffen, beziehungsweise diese bereits zu haben. Wir leisten mit diesem Gesetz einen grossen Beitrag auch zur Integration, die uns immer wieder beschäftigen wird. Gerade im Bereich der Berufsberatung, der Unterstützung und Begleitung, ebenso eines möglichen Coachings bei der Lehrstellensuche, zeigen wir unseren jungen, motivierten Mitmenschen, dass sie für uns einen enormen Wert haben und unsere Zukunft sind.

16 Berufsberatungsstellen teilen sich 1600 Stellenprozente. Das bedeutet mathematisch betrachtet, dass für jedes Zentrum eine professionelle Berufsberatungsstelle vorhanden ist. Dem ist aber nur mathematisch so. In einigen Zentren haben wir mehr als 100 Stellenprozente, in anderen weniger. Nach meiner Ansicht sind in einigen Zentren zu geringe personelle Ressourcen vorhanden, zumal die Aufgabenstellungen immer komplexere Ausgangslagen haben, je nachdem, ob sie auch erwachsene Personen beraten und begleiten oder nicht. Trotzdem sind mir Berufsberatungsstellen bekannt, die schlicht und ergreifend unterdotiert sind. Kollege Hugo Raemy und ich haben in unserem Postulat vom 30. Mai letzten Jahres diese Fragestellungen bereits aufgeworfen. Das Postulat haben Sie im Herbst überwiesen, und wir sind sehr gespannt auf den Bericht des Staatsrates. Frau Staatsrätin Chassot kann uns bei der Fragestellung der Verteilung von Stellen in diversen Zentren eventuell bereits einige Fakten liefern. Die SP-Fraktion bittet Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, auf die vorliegende Gesetzesvorlage einzutreten und das Gesetz zu verabschieden.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement ce projet de nouvelle loi, auquel il apportera un soutien total.

Les points forts de cette nouvelle loi ont déjà été énumérés et je reviendrai sur cette démarche qualité, qualité de formation des orienteurs, mais surtout connaissance du milieu économique afin que l'offre et la demande soient en adéquation avec les réalités du marché. Cette validation des acquis qui, enfin donne une reconnaissance, une très bonne reconnaissance des compétences acquises aux collaborateurs et aux employés qui sont motivés et qui ont mis beaucoup de cœur à l'ouvrage. Cette offre de base en information et conseil, offre de base qui est gratuite, est complétée par des offres élargies et plus développées à l'intention des adultes qui utilisent cette nouvelle forme d'accompagnement.

Un demi-poste d'orienteur est attribué à la Plate-forme Jeunes qui comprend tous les SEMO (semestres de mo-

tivation). Il faut se rappeler que ces jeunes présentent des difficultés particulières d'orientation et c'est justement-là qu'un accent plus important doit être mis.

Il m'intéresse de savoir, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, combien de jeunes bénéficient de ce service qui comprend donc ce demi-poste? Il importe que l'avenir professionnel de ces jeunes ne soit pas mis en péril, faute d'appoint suffisant d'un orienteur.

Le groupe libéral-radical votera ce projet de loi.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre-gauche soutient ce projet de loi à l'unanimité. Toutefois, nous avons été étonnés de constater que la mise sur pied d'un service de consultation pour la validation des acquis, ne correspond qu'à un poste de 30%, ce qui nous semble déjà insuffisant au regard des projets qui sont à mener dans ce domaine.

La Rapporteuse. Ich danke allen Sprecherinnen und Sprechern der Fraktionen. Eintreten ist unbestritten. Es gibt eine Frage, die Martin Tschopp gestellt hat im Zusammenhang mit der Dotierung der Berufszentren. Wir haben über diese Frage auch schon in der Kommission gesprochen, und ich werde Frau Staatsrätin Isabelle Chassot die Möglichkeit geben, auf diese Frage zu antworten. Was die Frage von Frau Claudia Cotting betrifft über die Plattform für Jugendliche, darüber habe ich im Moment auch keine Angaben, darüber haben wir in der Kommission nicht gesprochen. Ich werde auch Frau Staatsrätin Chassot bitten, diese Frage zu beantworten, falls sie die notwendigen Unterlagen dazu hat.

La Commissaire. Je remercie l'ensemble des intervenants, qui, au nom de leur groupe, acceptent l'entrée en matière sur ce projet de loi.

Je me permettrai de répondre aux questions posées dans l'ordre des interventions pour les points particuliers.

Tout d'abord la situation au CO de la Glâne, soulevée à juste titre par M. le Député Page: nous sommes conscients d'être en présence du plus grand CO dans notre canton, puisqu'il compte plus de 900 élèves à l'heure actuelle. Pour le conseil en orientation, nous avons pu dégager immédiatement 0,1 EPT pour pouvoir faire face au nombre important d'élèves en 2^e et 3^e années et nous sommes en train d'examiner une solution permettant de doter un peu mieux encore le CO de la Glâne. J'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure sur la dotation générale.

Avec cette remarque, je peux vous donner quelques indications au sujet de la dotation des services en orientation dans notre canton.

Si M. le Député Tschopp dit qu'il faudrait un EPT par centre, cette dotation en soi n'est pas juste par principe, parce que les centres ont des tâches et des tailles différentes également. Vous avez des cycles d'orientation qui ont 350 élèves et je viens de vous citer le plus grand, qui a plus de 900 élèves.

Vous avez des services d'orientation auprès des cycles d'orientation qui font non seulement l'orientation des jeunes mais également celle des adultes. Vous avez des centres qui ne font justement pas celle des adultes et

nous devons pouvoir compter cet élément dans le cadre de la dotation des EPT. Puis, nous avons une situation historique dans le cadre de la dotation d'un certain nombre de ces centres, que nous essayons maintenant de corriger en partie, au fur et à mesure des modifications et des changements de personnel que nous avons, raison pour laquelle nous entreprenons une opération parfois relativement compliquée de transfert de postes. Ces possibilités de transfert ne sont données que lorsque nous avons la possibilité d'engager à temps partiel un certain nombre de conseillers en orientation. Ce dont je voudrais vous assurer, c'est de notre souci d'essayer de pouvoir donner les moyens correspondant aux besoins effectifs et de faire ce que nous devons faire, notamment, et c'est pour moi le point le plus important, dans le cadre de l'insertion professionnelle des jeunes.

Vous devez encore, évidemment, prendre en compte une différence entre la partie alémanique et la partie francophone de notre canton: dans la partie alémanique, le fait qu'une partie de ce que l'on peut appeler la «Laufbahnberatung» et de l'insertion professionnelle est également faite dans le cadre de la grille horaire du cycle d'orientation par les enseignants, les maîtres de classe eux-mêmes le font. C'est un aménagement de la grille horaire qui a fait ses preuves, qui nous montre un certain nombre de résultats et nous sommes aussi en train d'essayer de l'introduire également dans la partie francophone avec une heure dans la grille horaire, que nous appelons «formation générale – information générale», qui nous permet aussi de donner ces éléments-là et de rendre le jeune attentif à l'importance pour lui de pouvoir planifier et de préparer son insertion professionnelle dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaiterais corriger un élément que le député Tschopp a mentionné, s'il attend encore un rapport à la suite de son postulat: il n'a pas bien lu notre message au point 1.1, dans lequel nous indiquons que ce message fait également office de rapport au postulat. Il n'y aura, dès lors, pas d'autre rapport venant de la Direction de l'instruction publique à ce sujet.

A M^{me} la Députée Claudia Cotting, le 0,5 EPT compris aujourd'hui dans la Plate-forme Jeunes, qui sera d'ailleurs transformée en commission cantonale pour l'insertion des jeunes, a été demandée pour prendre en compte notamment les besoins des semestres de motivation (SEMO). Je me permettrai, si vous êtes d'accord, M^{me} la Députée, de vous répondre en particulier par écrit, parce que je ne suis plus très sûre du nombre de jeunes dans les SEMO, qui doit être de 120 à 150. Le 0,5 EPT, dans la mesure où il prenait en charge uniquement ces jeunes, était satisfaisant, ce d'autant plus que nous pouvons compter aussi sur la collaboration des collaborateurs du SEMO dans l'organisation des stages et de la préparation de l'insertion. Mais je me permettrai de vous donner une réponse plus circonstanciée par écrit, ne voulant pas donner de chiffres erronés ici, les SEMO ne dépendant pas directement de ma direction, mais de celle de l'économie et de l'emploi. S'agissant de la dernière question de M^{me} la Députée Nicole Aeby-Egger au sujet de la validation des acquis, il me paraît important de souligner quel sera le rôle du service dans le cadre de la validation des acquis. Il s'agit d'un rôle d'organisation et de coordination,

la validation des acquis elle-même, sera ensuite le fait des associations professionnelles, qui mettront aussi à disposition les personnes et les experts nécessaires pour procéder comme nous le faisons déjà actuellement dans ce que nous appelions encore les attestations pour adultes. Il s'agit dès lors vraiment d'un rôle d'organisation et le 0,3 EPT est, de ce point de vue, suffisant, en tout cas pour commencer. Il faut ensuite faire une distinction entre validation des acquis au sens de la loi sur la formation professionnelle et le terme de «validation des acquis» que l'on emploie beaucoup pour la reconnaissance des compétences, notamment dans le cadre d'admissions dans les hautes écoles, ce n'est évidemment pas ce service qui sera en charge de cela. Cela n'est pas quelque chose qui tombe sous le coup de la loi sur la formation professionnelle et ce seront les écoles elles-mêmes qui mettront en place les différentes procédures de reconnaissance des compétences.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à la lecture des articles.

Elections

Conseil de la magistrature: un membre du Grand Conseil

Discussion

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). Le groupe socialiste a la chance de pouvoir compter dans ses rangs pas moins de quatre juristes, soit près de la moitié des juristes du Grand Conseil. Il s'agit là d'un changement assez significatif et je me permets de le citer, car cela n'était pas le cas dans les précédentes législatures. Grâce à cette situation, nous avons pu procéder au sein du groupe à un véritable choix entre plusieurs personnalités.

Pour nous, il était en effet important de présenter au Grand Conseil, le candidat disposant, d'un point de vue objectif, du profil, de l'expérience et des compétences les plus adaptés au poste de membre du Conseil de la magistrature.

Sur cette base, le groupe socialiste a l'honneur de vous proposer la candidature de M. Carl-Alex Ridoré.

M. Ridoré dispose, selon nous, du profil idéal pour représenter le Grand Conseil au sein du Conseil de la magistrature. Titulaire d'une licence en droit, d'un doctorat en droit, d'un brevet d'avocat et d'une formation de médiateur, M. Ridoré bénéficie, comme vous avez pu vous en rendre compte à la lecture de son CV, d'une expérience professionnelle remarquable, à la fois riche et extrêmement pointue, acquise au niveau cantonal, comme collaborateur scientifique à l'Université de Fribourg, dans la pratique du barreau ou encore dans l'exercice de la médiation, mais aussi au niveau fédéral, notamment auprès de l'Office fédéral de la justice et de la Commission fédérale d'admission au Service civil. Même au niveau international, il a eu une activité en lien avec la Cour européenne des droits de l'homme et la problématique des droits constitutionnels. Ses nombreuses expériences lui ont permis de poser un regard,

aussi large que complet, sur les différentes facettes du pouvoir judiciaire et de l'administration de la justice. Notre collègue tire de ses expériences cumulées une connaissance des institutions, de leur fonctionnement organisationnel et humain, qu'il apportera de manière très constructive au sein du Conseil de magistrature. Au bénéfice d'une licence en droit, M. Ridoré a une licence bilingue. Il a su tirer parti de notre particularité culturelle fribourgeoise, dont il appréhende les deux sensibilités. Sa personnalité rassembleuse est par ailleurs très appréciée dans divers milieux. Son activité indépendante de médiateur le met quotidiennement au front avec les problématiques actuelles.

Avec cette candidature, le Grand Conseil doit saisir la chance d'assurer au sein du Conseil de la magistrature, la présence et l'engagement d'une personne familiarisée avec les nouvelles formes de prévention et de gestion des conflits, lesquelles jouent un rôle grandissant dans l'édifice judiciaire cantonal.

L'actualité nous prouve que la justice doit relever des défis énormes pour assurer simplement une vie sociale passant par le respect mutuel; cette réalité doit donc émerger au niveau de l'appareil judiciaire également. Conscient des problématiques actuelles, notre candidat sera le maillon précieux d'une justice appliquée avec discernement et efficacité. Dans le contexte de cette élection, il faut enfin se souvenir que le peuple a approuvé une Constitution qui rajeunit l'appareil judiciaire et qui veut lui donner une dynamique nouvelle. M. Carl-Alex Ridoré représente une génération montante, qui demande à prendre ses responsabilités. Une jeunesse qui doit être présente dans les arcanes du pouvoir judiciaire de ce canton. Par sa solide formation théorique de même que par son expérience pratique extrêmement poussée et, enfin, par sa qualité de membre de la Commission de justice, Carl-Alex Ridoré constitue à l'évidence un candidat idéal pour représenter le Grand Conseil au sein du Conseil de la magistrature et constituer le lien privilégié et utile entre les deux organes.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à manifester votre soutien à cette candidature de valeur, bénéficiant au surplus d'une expérience pratique, concrète et actuelle.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Il est de bonne guerre que les partis politiques présentent leur poulain pour une élection.

Vous avez tous reçu le CV des candidats, donc je ne m'étalerai pas sur les compétences de notre «poulain», soit la candidature de M^{me} Antoinette de Weck. Il est clair que notre candidate a tous les atouts qui ont été mentionnés par ma collègue Romanens dans le même domaine. Mais de mon côté, je ne vais pas vous faire un long discours; je soulignerai uniquement deux éléments: le premier, il faut le savoir, c'est que M^{me} Antoinette de Weck était constituante. Elle a œuvré auprès de la corbeille qui s'est attelée autour de la définition de la fonction du Conseil de la magistrature, donc elle connaît parfaitement ce dossier.

Le deuxième élément, c'est que le groupe libéral-radical a la chance d'amener une femme dans ce Conseil de la magistrature.

Dès lors, au vu de ces deux éléments et en fonction naturellement de ses compétences d'avocate, je vous recommande de soutenir la candidature de M^{me} Antoinette de Weck.

Gendre Jean-Noël (*PS/SP, SC*). Excusez-moi pour mon intervention tardive! Ma question s'adresse au président de la Commission de justice. Le Conseil de la magistrature va se mettre en place et son importance est reconnue par chacun, au niveau du contrôle du fonctionnement de la justice fribourgeoise. J'aimerais savoir pour quels motifs la Commission de justice ne s'est pas penchée sur ces candidatures et n'a pas émis de préavis sur les différentes candidatures des membres de ce Conseil de la magistrature?

Studer Theo (*PDC/CVP, LA*). Les compétences de la Commission de justice du Grand Conseil sont énumérées à l'article 16 de la loi sur le Grand Conseil. Dès lors, l'examen des candidatures des membres du Conseil de la magistrature ne fait partie ni des attributions, ni du cahier des charges de cette commission. C'est au Grand Conseil qu'il appartient d'élire les membres du Conseil de la magistrature.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je voudrais dire qu'après discussion avec des collègues, il a été relevé que durant les travaux de la Constituante, les groupes démocrate-chrétien et libéral-radical – vous pouvez lire les débats de la Constituante – ont très longuement discuté et juré sur les grands dieux que l'introduction du Conseil de la magistrature servirait à dépolitiser la justice. Et personne ne peut nier cet élément-là. Ce qui devait être mis en avant, c'était uniquement les critères de compétences, de formation, d'expérience professionnelle et de qualité personnelle.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'élire des juges, je le rappelle, mais uniquement les membres du futur Conseil de la magistrature, c'est-à-dire les personnes qui vont définir et appliquer ces fameux critères de compétences, de formation, d'expérience professionnelle, de toutes nos instances judiciaires. Or, les mêmes démocrates-chrétiens et radicaux veulent uniquement prendre en compte le facteur politique, puisqu'au nom de l'alliance politique PDC et PRD – et on me l'a dit – il n'y a pas d'autre choix, paraît-il.

Alors de qui se moque-t-on?

Je compte sur le bon sens de certains élus de ce Parlement pour soutenir la candidature de Carl-Alex Ridoré dont on a énuméré toutes les compétences pour ce poste.

Le Président. Je vous ai demandé si c'était en rapport avec le sujet? Or, je constate que cela ne l'est pas. On s'exprime ici uniquement pour présenter la valeur des candidats et on n'est pas là pour refaire le débat de la Constituante!

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Lors de la précédente législature, j'ai fait partie d'une commission où on avait pris en compte cette proposition du nouveau Conseil de la magistrature. Eh là, j'avais interpellé le Conseiller d'Etat qui présidait cette commission,

M. Grandjean, en lui demandant si, avec les propositions qui allaient être faites, on n'allait pas se trouver devant une habituelle présentation de candidats, qui, finalement, provenaient toujours du même côté? A ma grande surprise, il m'avait dit: «M. Duc, vous soulevez un problème intéressant, et c'est vrai que moi-même, je me pose des questions».

Alors aujourd'hui, je me dis que la représentation qui sera faite dans ce Conseil de la magistrature ne reflète pas du tout l'ensemble du peuple fribourgeois. Je n'ai rien contre mes amis radicaux ou démocrates-chrétiens, absolument rien, d'ailleurs j'ai d'abord fait tout le tour de la salle. Mais ce qui m'inquiète quand même, c'est de voir que ce Conseil de la magistrature, qui aura des compétences énormes, se situe tout de l'autre côté.

Le Président. M. Duc, vous avez outrepassé vos droits pour la présentation des candidats.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Par une explication historique, les autorités de notre canton sont naturellement et majoritairement composées de personnes qui proviennent des partis bourgeois et conservateurs. Tant que ces compositions sont en phase avec les forces politiques en présence...

Le Président. S'il vous plaît, nous ne sommes pas en train de refaire le débat de la Constituante ou autre. Nous sommes ici pour présenter les candidats qui sont à élire. J'ai déjà laissé parler deux personnes, peut-être deux de trop; maintenant cela suffit! Avez-vous autre chose à dire concernant les candidats?

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Monsieur le Président, je réclame mon droit à m'exprimer sur ce sujet-là et je vous demande à partir de quelle base légale, vous interdisez de parler d'autre chose que de la présentation des candidats?

Le Président. Parce que cela s'est toujours fait ainsi. On présente des candidats et les élections sont faites sur la base de ces présentations, la discussion sur les lois et les règlements ne sont pas à l'ordre du jour, nous sommes aux élections.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Le Conseil de la magistrature est un élément extrêmement important, qui va gérer pour les prochaines décennies le Service de la justice. Or, on voit à l'heure actuelle qu'il y a des problèmes, qu'il peut y avoir des solutions qui sont données et j'estime le sujet trop important pour tourner court comme cela, à faire uniquement une présentation et un vote déjà fait de par l'alliance des partis bourgeois. Je réclame le droit de continuer ma présentation.

Le Président. Non, je répète, ce que j'ai dit trois fois: si c'est pour présenter des candidats et les valeurs de ces derniers, vous avez la parole. Sinon, vous n'avez pas la parole.

– La parole n'est plus demandée.

Projet de loi N° 302 sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (suite)

Première lecture

ART. 1

La Rapporteuse. «Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung» entspricht der Bezeichnung, die im Bundesgesetz über die Berufsbildung verwendet wird.

La Commissaire. J'aimerais présenter mes excuses auprès du député Tschopp. La remarque quant au message qui constitue également le rapport à son postulat figure effectivement uniquement dans le texte en français et ne figure pas dans le texte en allemand und dafür möchte ich mich entschuldigen.

– Adopté.

ART. 2 AL. 1 ET 2

– Adoptés.

ART. 2 AL. 3

La Rapporteuse. Was Artikel 2 Absatz 3 anbelangt, hatten die deutschsprachigen Mitglieder der Kommission die Meinung, dass der Begriff «langzeitlichen Prozess» nicht passend ist für das, was hier gemeint ist. Wir schlagen deshalb vor, den Begriff «langzeitlich» durch «kontinuierlich» zu ersetzen.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de l'alinéa 3, qui concerne uniquement le texte allemand.

– Alinéa 3 modifié selon proposition de la commission (ne concerne que le texte allemand).¹

ART. 2 AL. 4

La Rapporteuse. In Artikel 2 Absatz 4 wird zum ersten Mal über die Validierung der nicht formell erworbenen Kompetenzen gesprochen. Gemäss dem neuen Berufsbildungsgesetz sollen Erwachsene den Zugang zu eidgenössischen Abschlüssen auch dann erhalten, wenn sie nicht einen gesamten formalen Bildungsgang durchlaufen haben. Beim Nachweis, dass man die für den Abschluss einer beruflichen Bildung geforderten Kompetenzen bereits besitzt, sollen auch berufliche und ausserberufliche Praxiserfahrungen und fachliche und allgemeine Bildung angemessen angerechnet werden.

Das oberste Ziel lautet «gleiche Kompetenzen führen zu gleichen Titeln». Das heisst, für einen Titel sind die Kompetenzen massgebend. Dabei spielt es keine Rolle, auf welche Weise man dazu gelangt ist. Die sogenannten «anderen Qualifikationsverfahren» müssen demzufolge gegenüber den herkömmlichen Qualifikationsverfahren wie Lehrabschlussprüfung, Berufsprüfung oder höhere Fachprüfung gleichwertig sein.

In diesem Sinne hat die Kommission zwei Änderungen vorzuschlagen. Es handelt sich um begriffliche Änderungen. Wir möchten den Begriff «informell» ersetzen durch «nicht formell». So ist es auch vorgeschlagen vom BBT im neuen Glossar. Das ist die erste Änderung. Die zweite Änderung betrifft den Begriff «Qualifikationen». Heute ist damit, wie ich vorhin erklärt habe im Text, «Kompetenzen» gemeint, deshalb ersetzen wir den Begriff «Qualifikationen» durch «Kompetenzen».

La Commissaire. Dans la mesure où ces modifications et les modifications qui interviendront par la suite concernent des terminologies utilisées dans le cadre des projets de loi et que l'Office fédéral de la formation et de la technologie n'a pas encore totalement assuré sa terminologie, nous nous rallierons aux propositions de la commission avec la remarque que nous ne modifierons pas cette terminologie une fois que l'OFFT se sera mise d'accord avec les autres partenaires. Cela signifiera donc que le Conseil d'Etat se ralliera aux propositions de la commission.

– Alinéa 4 modifié selon proposition de la commission.

ART. 2 AL. 5

– Adopté.

ART. 3

La Commissaire. Pour reprendre la discussion précédente, je ne me sens ni la qualification, ni les compétences pour corriger le texte allemand des alinéas 5 et 6. Je me rallie dès lors aux propositions.

La Rapporteuse. Im Artikel 3 Absatz 5 handelt es sich nur um eine grammatikalische Korrektur im deutschsprachigen Text. Bei Absatz 6 ist es etwas weitergehend, dort war es eine Verständnisfrage. Wenn man von «die Berufsberatung sieht von Selektionsverfahren ab» spricht, dann ist das nicht ganz eindeutig. «Absehen von etwas» heisst, man lässt immer noch ein bisschen Spielraum, um es doch noch zu machen. Deshalb wollten wir das ganz genau definiert haben und haben in der deutschsprachigen Version ganz klar gesagt: «Die Berufsberatung führt keine Selektionsverfahren durch.» Dann ist es ganz klar, dass es diese Selektion in der Berufsberatung nicht gibt. In diesem Sinne bitten wir Sie, dem Vorschlag der Kommission für die deutschsprachige Version zuzustimmen.

– Modifié selon proposition de la commission (ne concerne que le texte allemand).

ART. 4

La Rapporteuse. Bei Artikel 4 Absatz 1 wird zum ersten Mal ein neuer Aspekt in diesem Gesetz angesprochen. Das ist der Aspekt der Qualität. Die Einführung einer Qualitätsentwicklung der Dienstleistungen ist im neuen Bundesgesetz über die Berufsbildung verankert. Das Amt für Berufsberatung und Erwachsenenbildung führt derzeit ein Qualitätssystem ein, das die

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 163 ss.

Schweizerische Konferenz der Berufs-, Studien- und Laufbahnberatungsdirektorinnen und -direktoren in Zusammenarbeit mit der Universität Lausanne entwickelt hat. Die Kommission war der Meinung, dass man deshalb in diesem Artikel nicht nur die Entwicklung der Qualität ansprechen soll, sondern die Qualität an und für sich der Berufsberatung definieren muss. Deshalb haben wir den Begriff der «Entwicklung» aus diesem Artikel herausgenommen.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 5

– Adopté.

ART. 6 AL. 1 ET 2

La Rapporteure. Keine Bemerkung zum Absatz 1. Eine kleine Bemerkung zu Absatz 2 in der deutschen Version. Wir haben dort zweimal den Begriff «und». Wir haben das eine «und» ersetzt durch «sowie».

– Modifié selon proposition de la commission (ne concerne que le texte allemand).

ART. 6 AL. 3

La Rapporteure. Artikel 6 Absatz 3 betrifft nur die deutschsprachige Version des Gesetzes. Die deutschsprachigen Mitglieder waren nicht glücklich über die Formulierung «die persönliche Berufsberatung wird in Einzel- oder Gruppengesprächen erteilt». Wir haben uns gefragt, wie eine persönliche Berufsberatung in einem Gruppengespräch passieren kann. Wir haben nach Lösungen gesucht, wir haben sie während der Kommissionssitzung nicht gefunden und den anwesenden Sekretär beauftragt, mit dem Übersetzungsdienst Kontakt aufzunehmen, der uns neue Vorschläge unterbreiten sollte. Diese Vorschläge sind gekommen, und Martin Tschopp hat jetzt den Vorschlag des Übersetzungsdienstes aufgenommen und einen Änderungsantrag eingereicht. Er lautet wie folgt: «Die individuelle Berufsberatung wird in Einzel- oder Gruppengesprächen erteilt.» Der Begriff «persönliche» wird ersetzt durch «individuelle».

La Commissaire. Dans la mesure où nous avons effectivement convenu en commission que les services de traduction de la Chancellerie devaient trouver la meilleure formulation possible, nous nous rallions à cette proposition.

– Alinéa 3 modifié selon l'amendement Tschopp.

ART. 6 AL. 4 ET 5

– Alinéas 4 et 5 adoptés.

ART. 6 AL. 6

La Rapporteure. Absatz 6: Da geht es wieder um das Ersetzen eines Begriffes. Es handelt sich um den Begriff «Qualifikationsnachweise». Wir haben uns hier wiederum auf das nun vorliegende Glossar des BBT gestützt und werden diesen Begriff ersetzen in der deutschsprachigen Version durch «Kompetenzen».

La Commissaire. Nous nous rallions à la proposition de la commission.

– Alinéa 6 modifié selon proposition de la commission (ne concerne que le texte allemand).

ART. 7

– Adopté.

ART. 8

La Commissaire. Selon l'ordonnance actuelle sur la répartition des tâches au sein des Directions, c'est pour l'instant la Direction de l'instruction publique qui est en charge de l'orientation – à titre d'information à l'article 8.

– Adopté.

ART. 9

– Adopté.

ART. 10

La Rapporteure. A l'article 10 alinéa 2 lettre c: Wir haben hier nur eine kleine Änderung in der deutschsprachigen Version. Es kam wieder mehrere Male das Wort «und» vor, und wir haben das eine «und» ersetzt durch «sowie».

La Commissaire. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que nous nous rallions.

– Modifié selon proposition de la commission (ne concerne que le texte allemand).

ART. 11 À 15

– Adoptés.

ART. 16

La Rapporteure. Artikel 16 Absatz 1 betrifft wieder nur die deutschsprachige Version. Wir haben den Begriff «mit Rücksicht auf die Grundsätze» ersetzt durch «unter Beachtung der Grundsätze».

La Commissaire. Nous nous rallions à la proposition.

– Modifié selon proposition de la commission (ne concerne que le texte allemand).

ART. 17 À 19

– Adoptés.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 163 ss.

NUMÉROTATION DU CHAPITRE QUATRIÈME

– Modifiée selon proposition de la commission (ne concerne que le texte allemand).

ART. 20

La Commissaire. La date d'entrée en vigueur dépendra notamment des travaux réglementaires, mais également de la date d'entrée en vigueur de la loi cantonale d'application de la loi sur la formation professionnelle puisqu'un certain nombre de liens doivent être faits entre les deux projets de loi.

– Adopté.

ART. 21

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas de divergences entre le Conseil d'Etat et la commission à l'issue de la première lecture, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

CHAPITRES I À IV, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (PS/SC), Aeby-Egger (ACG/SC), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminboeuf (PS/BR), Coting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganiot (PS/FV), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Kuenlin (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SE), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Rapporteuse (ACG/SE), Remy (PS/GR), Rime (PS/GR), Rossier (UDC/GL), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Siggen (PDC/FV), Stempfeli-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA).
Total: 75.

Projet de décret N° 301 relatif au subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places, à Fribourg¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La loi sur les affaires culturelles (LAC) détermine les responsabilités de l'Etat et des communes en la matière, en précisant notamment que si les communes sont responsables de l'animation et de la promotion culturelles, le canton de son côté intervient à titre subsidiaire.

Sur le point précis des infrastructures culturelles, la loi prévoit que le canton peut attribuer des subventions pour la construction de bâtiments à vocation interrégionale affectés à des manifestations culturelles. Sous l'angle légal et financier, le dossier de la salle de spectacles de Fribourg remplit les conditions de recevabilité, puisqu'il a été déposé à temps, soit avant le 31 décembre 2003. Par ailleurs, ce projet fait partie intégrante du plan de couverture des besoins cantonaux établi par le Conseil d'Etat en 2001. Ce plan prévoit notamment deux salles pour l'agglomération fribourgeoise, soit l'Espace Nuithonie, en fonction depuis 2005, mais également une salle de spectacles digne de ce nom pour accueillir des prestations artistiques d'une certaine envergure.

Les éléments techniques du projet étant mentionnés dans le message, je n'y reviendrai pas. Je me bornerai à rappeler que la décision de la commission s'est fondée sur deux constatations: soit la détermination correcte du montant de la subvention d'une part et la conformité au plan de couverture des besoins d'autre part.

La Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter ce projet de décret, qui ne fait que répondre aux dispositions légales en vigueur jusqu'en 2001.

La Commissaire. Selon l'article 6 de la loi sur les affaires culturelles, «l'Etat peut attribuer des subventions pour la construction ou l'acquisition de bâtiments à vocation interrégionale affectés à des manifestations culturelles». Il faut savoir que cette disposition a été abrogée par le Grand Conseil le 4 avril 2001. Toutefois, cet article déploie ses effets pour tous les projets qui ont été déposés avant le 31 décembre 2003. C'est en l'occurrence le cas pour le projet de salle de spectacles des Grand-Places à Fribourg. Par cette disposition, l'Etat a pu contribuer au cours des dernières années au subventionnement des infrastructures culturelles suivantes:

- pour le district de la Singine, le Théâtre Podium à Düdingen;
- pour le district de la Veveyse, l'Univers@Ile à Châtel-St-Denis;

¹ Message pp. 145 ss.

- pour le district de la Gruyère, la Salle CO2 à La Tour-de-Trême-Bulle;
- pour le district de la Glâne, la Salle Bicubic à Romont;
- pour l'agglomération fribourgeoise, district de la Sarine, le Centre de création scénique Nuithonie à Villars-sur-Glâne.

Il me paraît important de signaler pourquoi ces cinq salles ont été construites et ce qui a motivé le Conseil d'Etat de vous en proposer le subventionnement. En 2001, le Conseil d'Etat a en effet adressé à chaque préfet un courrier par lequel il lui demandait de lui faire part des projets d'infrastructures culturelles dans leur district. Il appartient en effet au préfet, selon la loi sur les affaires culturelles, de définir, en collaboration avec les communes de son district, les besoins en matière d'infrastructures culturelles. Sur la base de cette enquête auprès des préfets, le Conseil d'Etat a arrêté en 2001 un plan de couverture des besoins cantonaux en matière d'infrastructures culturelles régionales. Dans ce plan de couverture, le Conseil d'Etat reconnaissait pour chacun de ces projets susmentionnés, aujourd'hui réalisés, une importance interrégionale ainsi que pour le projet d'une salle de spectacles dont il est question ce matin dans le projet de décret dont nous allons débattre.

Pourquoi deux infrastructures pour la région de Fribourg? Il paraît utile de rappeler qu'en 1996 déjà, dans un rapport sur un postulat relatif à la réalisation d'un théâtre à vocation cantonale, le Conseil d'Etat estimait nécessaire de doter l'agglomération fribourgeoise de deux infrastructures culturelles, à savoir une salle pouvant accueillir un orchestre symphonique, un opéra ou d'autres manifestations d'envergure et une infrastructure plus modeste et plus souple où les créateurs professionnels fribourgeois pourraient monter et présenter leurs spectacles, mais aussi où des créations contemporaines dans le domaine des arts de la scène pourraient être accueillies.

Force est de constater que c'est d'abord l'infrastructure la plus modeste qui a été réalisée, en l'occurrence l'Espace Nuithonie. C'est l'autre infrastructure nécessaire à l'agglomération fribourgeoise qu'il vous est proposé de subventionner aujourd'hui. Avec la construction de cette nouvelle salle, le plan de couverture des besoins cantonaux en matière d'infrastructures culturelles arrêté par le Conseil d'Etat sera complètement réalisé. C'est donc la dernière fois que le Grand Conseil est abordé pour le subventionnement d'une telle infrastructure, ce d'autant que la disposition légale a été abrogée.

Il faut rappeler que ce projet de salle de spectacles est porté conjointement par les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminbœuf et qu'à la suite d'un référendum qui avait été déposé contre la décision d'un crédit d'investissements voté par le Conseil général de la Ville de Fribourg, les citoyennes et citoyens de cette ville ont finalement accepté en votation populaire, le 21 mai 2006, le crédit destiné à cette construction.

Compte tenu de ce qui précède, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à adopter le projet de décret.

Schorderet Edgar (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien soutient sans réserve et à l'unanimité le projet de décret pour le subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places à Fribourg, d'un montant de 5 millions.

Pour rappel, nous citons les éléments suivants:

- les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminbœuf ont adhéré à une convention intercommunale pour la réalisation d'un espace pour la culture contemporaine, d'une part, réalisé à Villars-sur-Glâne sous le nom d'Espace Nuithonie et d'une salle de concert/théâtre, d'autre part, pour laquelle le site des Grand-Places à Fribourg a été retenu;
- le Grand Conseil a adopté le décret de subventionnement pour le premier projet Espace Nuithonie en 2004;
- la construction de la salle de spectacles à Fribourg a été acceptée par un vote populaire à la suite d'un référendum et il s'agit aujourd'hui de se prononcer exclusivement sur son subventionnement.

Selon l'article 40 RELAC, le subventionnement correspond à 25% des montants subventionnables, mais au maximum à 5 millions de francs.

Le groupe démocrate-chrétien constate également – comme le Conseil d'Etat – qu'il s'agit d'une infrastructure à caractère interrégional importante, raison pour laquelle le montant forfaitaire de la subvention, porté au maximum légal à 5 millions de francs, nous paraît entièrement justifié.

Le groupe démocrate-chrétien soutient l'entrée en matière et, le cas échéant, vous demande de soutenir le présent projet de décret tel qu'il est proposé.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutient le décret relatif au subventionnement de la salle de spectacles des Grand-Places. Il faut peut-être rappeler que la section de l'Union démocratique du centre de Fribourg-Ville avait en son temps soutenu le référendum et combattu le crédit destiné à la construction de la salle de spectacles, cela essentiellement pour des raisons propres à la situation financière de la Ville de Fribourg. Il n'en demeure pas moins qu'à la suite de ce référendum, les citoyennes et citoyens de la Ville de Fribourg ont accepté, le 21 mai 2006, le crédit de construction de la salle de spectacles. En outre, la salle projetée aux Grand-Places répond en tout point aux exigences posées par le règlement d'exécution de la loi sur les affaires culturelles. Après la construction des salles Podium à Guin, Univers@lle à Châtel-St-Denis, CO2 à La Tour-de-Trême ou encore Bicubic à Romont, la salle de spectacles des Grand-Places complètera les besoins en matière d'infrastructures culturelles d'importance interrégionale tels que définis à l'époque par le Conseil d'Etat.

C'est pourquoi, compte tenu du résultat du référendum financier et aussi pour une raison d'équité entre les diverses régions de notre canton, je vous invite à accepter le décret relatif à la subvention de 5 millions pour

la construction de la salle de spectacles des Grand-Places.

Geinoz Jean-Denis (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris acte, le 21 mai 2006, de la volonté populaire des citoyens de la Ville de Fribourg de se doter d'une salle de spectacles digne de ce nom. Il est évident que ce projet remplit toutes les conditions d'octroi d'une subvention. Nous sommes heureux de constater qu'après les subventionnements d'autres salles, toutes citées par mes collègues, c'est aujourd'hui la capitale qui est la bénéficiaire des deniers de l'Etat. Vous savez tous que la subvention peut atteindre 25% des dépenses subventionnables, mais au maximum 5 millions, répartis pour moitié entre l'Etat et le fonds cantonal de la Loterie Romande. Après décision du Conseil d'Etat, dans sa séance du 28 mars dernier, il s'avère que l'Etat verse 5 millions indépendamment de la contribution de 2,5 millions promise par la Commission de la Loterie Romande. Donc, la subvention globale s'élève à 7,5 millions et c'est tant mieux pour une infrastructure qui revêt une importance interrégionale.

Une section du parti libéral-radical de notre canton s'est battue démocratiquement dans la campagne qui a précédé la décision populaire du 21 mai 2006. Même si cette section a été victime à l'époque d'une toux tenace, aujourd'hui elle tousse encore, mais la guérison est en bonne voie! Comme toujours, à l'issue d'un vote populaire, il faut prendre acte du verdict. C'est ce que fait le groupe libéral-radical avec la courtoisie du sportif et l'élégance du spectateur.

Donc, aujourd'hui, le groupe libéral-radical, dans son unanimité, est heureux de la solution proposée et vous invite à adopter ce décret portant sur le subventionnement de 5 millions de la salle de spectacles des Grand-Places.

Gendre Jean-Noël (*PS/SP, SC*). Le Conseil d'Etat a défini les infrastructures qu'il considère nécessaires pour assurer la couverture des besoins des différentes régions du canton. La salle de spectacles de Fribourg est la dernière pour laquelle nous devons nous prononcer et une subvention pour sa construction de 5 millions est décidée.

Le groupe socialiste, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce décret.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre-gauche vous recommande, comme les autres groupes, l'adoption du décret du Conseil d'Etat concernant la salle de spectacles des Grand-Places à Fribourg.

Les raisons ont déjà été invoquées. On ne va pas les répéter... on ne va pas prolonger le débat.

Nous espérons aussi que la Loterie romande, qui doit se prononcer prochainement, répondra présente au moment d'attribuer un montant de 2,5 millions pour lequel elle a été sollicitée.

Nous nous réjouissons, peut-être au-delà des considérants financiers, que deux bâtiments consacrés à la culture – la salle de spectacles des Grand-Places et l'ancienne gare qui va être rénovée à Fribourg – trouvent

place au centre ville, qui est essentiellement occupé par des activités commerciales pour l'instant. C'est une chose qui, au niveau socioculturel, nous paraît très importante. Si au niveau du contenant nous n'avons aucun problème – bien que cela ne fasse pas tout à fait l'objet du débat d'aujourd'hui – nous avons quand même, au sein de l'Alliance centre-gauche, quelques préoccupations quant au contenu, qui n'a pas été défini de manière claire. En gros, pour l'instant, cette salle est dévolue à remplacer les manifestations qui sont organisées à l'aula et à une programmation, qui, pour une part, relève de l'ordre privé et commercial. On nous dit 35 à 40 représentations par année... 15 à 20 représentations seront organisées par la Direction artistique du lieu. Nous ne pouvons pas percevoir, pour l'instant, une véritable ligne de programmation. Nous ne pouvons pas véritablement percevoir pour l'instant un projet artistique spécifique dans cette salle qui puisse faire rayonner Fribourg – qui se trouve être une petite ville au milieu de grands centres culturels – sur la scène nationale, voire internationale. Nous avons quelques préoccupations à ce niveau-là.

Un autre point que nous voudrions soulever concernant le fonctionnement, c'est le budget très bas alloué à l'achat de spectacles. Actuellement, il n'y a pas un gros budget qui permettra de rivaliser et on restera malgré tout à un niveau plutôt provincial que national quant à l'utilisation et la programmation possibles de cette salle de spectacles.

Et enfin, troisièmement, nous voudrions relever le fait que, avec deux infrastructures pour la région fribourgeoise, qui doivent réaliser des objectifs artistiques différents – l'un un centre de création véritablement dévolu à la culture contemporaine, l'autre une salle d'accueil – on constate aujourd'hui qu'on nomme la même direction pour les deux théâtres. Cela constitue un précédent dont nous ne connaissons pas d'équivalent à l'extérieur de Fribourg. Nous osons croire que ce n'est pas pour des raisons économiques que ce choix a été fait. Nous espérons que le projet culturel sera clairement défini et, pour l'instant, ce projet culturel à l'intérieur de la salle de spectacles n'est pas déterminé de manière claire à nos yeux.

La Commissaire. Je remercie d'abord l'ensemble des intervenants qui, au nom de leur groupe, accepte l'entrée en matière sur ce décret, pour une majorité d'entre eux, tel que présenté.

Je souhaiterais faire deux remarques: l'une ayant trait à la participation de la Loterie romande et l'autre au dernier intervenant, M. Suter.

S'agissant d'abord de la participation de la Loterie romande, il me paraît important de soulever que cette participation, par moitié, ne figure en soi pas dans le règlement. La Loterie romande a accepté, au cours des dernières années, d'aider l'Etat dans le cadre de la prise en charge de la part qui revenait des 25% du montant total subventionnable. Si nous avons choisi une autre clé de répartition pour la salle de spectacles des Grand-Places, cela est dû au fait que c'est la seule infrastructure qui dépasse largement le montant des 5 millions et qu'en réduisant déjà la part de l'Etat à 5 millions, on est évidemment en-dessous des 25%. Il y avait encore un autre motif à cela. C'est le fait

que les autres salles de spectacles avaient bénéficié encore d'un deuxième subventionnement au titre des constructions scolaires; ce qui n'était pas du tout le cas ni pour l'Espace Nuithonie, ni pour la salle de spectacles des Grand-Places. Je peux rassurer M. le Député Geinoz. La Loterie romande a réservé les moyens des 2,5 millions dans le cadre de son plan de financement pour les années qui viennent.

Quant à la préoccupation de M. le Député Suter, sur le contenu, il paraît important de relever – et sans que ce soit à l'Etat de prendre position sur cette question – les éléments qui nous ont été donnés et qui étaient évidemment également des éléments du dossier. Le projet artistique dépendra effectivement – et il l'a dit – d'une direction artistique unique. La programmation est actuellement en cours avec les acteurs, qui ont déjà un certain nombre de projets. Je vous cite comme exemple le plus évident: l'opéra. Je vous invite également à faire confiance aussi dans la direction artistique telle qu'elle a été déjà désignée aujourd'hui. Si nous voyons le succès que connaît l'Espace Nuithonie, en particulier le taux d'occupation de l'ensemble des spectacles, cela me paraît prometteur pour le succès que pourra connaître la salle de spectacles des Grand-Places de la Ville de Fribourg.

Comme c'est la dernière fois que j'ai le plaisir ou la charge de vous présenter un décret qui porte sur l'infrastructure culturelle, vous me permettez une dernière remarque. Si le Conseil d'Etat a voulu, au cours des dernières années, faire un effort pour les infrastructures à caractère culturel, c'est parce qu'il est conscient que la culture au sens large est importante pour le développement et le rayonnement de la vie culturelle fribourgeoise. De plus, aujourd'hui, les développements culturels et économiques vont de pair. La culture, au même titre que la formation ou les infrastructures constituent un atout pour le renforcement ainsi que pour le développement de pôles économiques attractifs dans le canton, et Fribourg a beaucoup à offrir de ce point de vue.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 2. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Aeby-Egger (ACG/SC), Andrey (PDC/GR), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgknecht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Burkhalter (PLR/SE), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminboeuf (PS/BR), Coting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel-Roggo (ACG/SE), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Stempfel-H (PDC/LA), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA).
Total 84.

Ont voté non:

Losey (UDC/BR), Piller A. (UDC/SE). Total: 2.

Se sont abstenus:

Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Ith (PLR/LA). Total: 3.

Rapport N° 300

sur le postulat N° 270.04 Nicolas Bürgisser/Jean-Pierre Dorand (intégration du sport en branche principale dans les voies d'études de Bachelor et de Master à l'Institut du sport de l'Université de Fribourg)¹

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le rapport sur le projet d'une voie d'études de Bachelor et de Master en sciences du sport et de la motricité et plus particulièrement, sur ses conclusions, qui l'amènent à soulever les remarques suivantes:

Une telle filière existe-t-elle déjà dans un autre canton, mis à part celui de Neuchâtel?

La Confédération tend à limiter le nombre de filières en obligeant les universités à se spécialiser, cela dans le but d'une meilleure répartition des charges.

Les moyens que le canton va devoir engager pour la création d'une telle filière répondent-ils à une réelle demande?

¹ Texte du rapport pp. 139 ss.

L'effectif d'étudiants sera-t-il suffisant pour justifier cette filière? L'étude des différents scénarii de rapprochement entre les Facultés des sciences et de médecine, entre Berne et Fribourg, apportera sans doute des éléments de poids pour la création ou non de cette filière.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Bourgknecht Jean (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien a pris acte avec grand intérêt de ce rapport complet et remercie le Conseil d'Etat de sa rédaction.

Il sait gré au Rectorat et à la Faculté des sciences d'avoir examiné en détail, la faisabilité de l'intégration de l'unité «Etudes et Formation» de l'Institut du sport, au sein de ladite faculté. Notre groupe constate avec satisfaction que de nombreux arguments, auxquels il se rallie entièrement, plaident en faveur de l'élargissement de l'offre de formation de notre université, par l'introduction d'une filière de Bachelor avec le sport et la motricité, à titre de branche principale.

Pour notre groupe, l'intérêt que suscite d'ores et déjà cette nouvelle formation auprès des étudiants, ainsi que l'atout supplémentaire qu'elle représenterait pour notre université, qui devra à l'avenir toujours se profiler davantage, par rapport aux autres universités de notre pays, devrait être des éléments déterminants dans les réflexions futures, qui vont encore se poursuivre au sein des organes compétents de l'université.

C'est dans ce sens que le groupe démocrate-chrétien souhaite que cette nouvelle filière puisse se concrétiser et que le Rectorat trouvera lors de l'établissement de sa planification pluriannuelle et en respectant le cadre financier qui lui a été attribué par le Conseil d'Etat, des solutions qui permettront d'intégrer cette nouvelle formation.

Fribourg et son université auront tout à y gagner.

Gavillet Jacques (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste a lu ce rapport avec toute l'attention qu'il mérite. Il aurait souhaité néanmoins y voir apparaître quelques précisions chiffrées sur les incidences financières dues à la création d'une nouvelle unité académique, par exemple. Quand il est dit que l'ensemble de cette stratégie nécessiterait des moyens qui dépasseraient les capacités financières du canton, que devons-nous comprendre par là?

Enfin, est-ce possible que l'étude parle notamment des effectifs probables d'un nombre moyen d'élèves susceptibles de suivre cette filière sur le site de Fribourg plutôt qu'ailleurs?

Avec ces questions le groupe socialiste prendra acte de ce rapport.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt mit Interesse den Bericht des Staatsrates zum Postulat Bürgisser/Dorand betreffend Sport als Hauptfach, neu integriert als Lehrgang an der Universität Freiburg, zur Kenntnis.

Wir begrüßen grundsätzlich die Erweiterung dieses Ausbildungsangebotes in unserem Kanton. Im Zusam-

menhang mit dem Bericht erlauben wir uns folgende Bemerkungen und Fragen:

Erstens. Wir vermissen im Bericht Angaben über die Folgekosten bei der Schaffung einer assoziierten Professur. Diese Professur benötigt infrastrukturelle Unterstützung wie Sekretariat und Assistentenplätze. Werden diese Kosten im Globalbudget der Universität integriert sein?

Zweitens. Im Bericht fehlen zudem Angaben zu der Nachfrage für ein Sportstudium als Hauptfach. Um diese Ausbildung zu ermöglichen, braucht es eine gewisse Anzahl Studierende. Ist der Beweis der Nachfrage für ein solches Studium in Freiburg bereits erbracht? Sind andere Kantone bereit, Studierende für diese Ausbildung nach Freiburg zu schicken?

Drittens. Genügen die Sportinfrastrukturen von Freiburg und Umgebung für ein solches Studium als Hauptfach? Oder sind Neuinvestitionen notwendig?

Mit diesen Bemerkungen und Fragen begrüsst die Fraktion der SVP mit Genugtuung diesen Bericht des Staatsrates.

Dorand Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Je souhaiterais d'abord remercier le Conseil d'Etat de l'étude très fouillée qu'il a faite de ce postulat. En quelques mots, nous vivons dans un climat de collaboration et de concurrence entre les hautes écoles de Suisse. Il est nécessaire pour chaque haute école de se profiler, de dégager des priorités, de trouver des niches où attirer des étudiants de notre canton, mais aussi des cantons confédérés. Vous l'avez vu aussi, il s'agirait de consolider la Faculté des sciences de notre Université, qui est importante pour notre économie cantonale. Le Conseil d'Etat vous a aussi signalé qu'il y a un nouveau contexte, la collaboration Berne-Fribourg par mandats et le rapprochement des deux Facultés des sciences.

Je pense que le tour de la question a été fait. Nous verrons si nous pouvons aller vers une réalisation concrète. Et c'est avec satisfaction que je prends acte de cette réponse.

La Commissaire. Je remercie l'ensemble des intervenants et me permettrai de grouper les questions abordées puisqu'elles prennent pour l'essentiel les mêmes thèmes.

Il s'agit tout d'abord de rappeler que l'analyse portait sur les propositions suivantes: la création du Bachelor en sciences du sport et de la motricité, mais il s'agissait surtout aussi pour nous d'examiner la possibilité de garantir la poursuite des études au niveau Master dans une autre université. Nous ne voulions pas d'une voie de garage pour notre Université pour le Bachelor et, le cas échéant, le rattachement à la Faculté des sciences. Les conclusions – vous avez pu en prendre acte en lisant le rapport – il s'agit d'une offre intéressante, puisque nous devrions créer un nombre limité de nouvelles unités d'enseignement. Nous disposons de synergies suffisantes avec les autres unités. Nous pouvons offrir, et c'était pour moi un point central, un programme compatible avec une admission sans restrictions aux Master des autres universités.

Pour répondre à la question de M^{me} la Députée Baudou, ce sont les universités, à part celles de Neuchâ-

tel, de Lausanne et de Berne notamment, qui offrent le Master en sport et en motricité et nous pouvons assurer la transition et la passerelle totale pour nos étudiants. Il y a de très bonnes perspectives en ce qui concerne l'intérêt des étudiants. Pour une inscription provisoire pour la prochaine rentrée, nous en sommes déjà à peu près à 50 étudiants intéressés et inscrits, ce qui est un nombre important pour un tel domaine. Il s'agit pour l'instant d'un intérêt déclaré, les inscriptions vont arriver dans les prochains mois. Le rattachement à la Faculté des sciences est en fait souhaitable et possible moyennant la création d'un poste de professeur associé. Ce poste de professeur associé a été inscrit à la planification stratégique de l'université, pour répondre à M^{me} la Députée Thalmann-Bolz. C'est effectivement dans le cadre de l'autonomie, de la planification stratégique et de l'enveloppe budgétaire que des choix prioritaires devront être faits par l'Université, ce qui me permet de répondre en même temps à M. le Député Gavillet. Lorsque nous avons indiqué que la réalisation de l'ensemble de la stratégie nécessiterait des moyens supplémentaires que nous ne sommes pas en mesure d'octroyer, il s'agit évidemment pour l'Université de fixer les priorités dans les domaines qu'elle estime les plus intéressants avec un nombre d'étudiants variant de 40 à 55 étudiants; c'est évidemment une offre intéressante, en termes aussi de positionnement, ce d'autant plus que nous pouvons bénéficier des enseignements dans les autres unités d'enseignement de l'Université et de créer ainsi des synergies et une interdisciplinarité importantes.

Ce qui a déjà été préparé pour l'instant, l'unité «Formation» de l'Institut du sport a été formellement rattachée au département de médecine à la Faculté des sciences. Cela ne nécessite en soi pas de moyens supplémentaires; il s'agissait d'un transfert, nous n'aurons pas besoin d'investissements supplémentaires. Les infrastructures à disposition sont suffisantes pour ouvrir cette nouvelle offre de formation sur le plateau de Pérolles. Nous aurions besoin d'un poste de professeur associé. Il est prévu pour l'année 2008 dans la planification pluriannuelle de l'Université, également dans son budget. Il n'est pas envisagé pour le moment – j'aimerais en terminer par-là – d'offrir un Master en sciences du sport et de la motricité qui comprendrait le sport comme domaine I. En revanche, il sera possible de l'intégrer comme domaine II pour le diplôme d'enseignement du secondaire II, parce que nous pourrions faire là aussi les liens avec le DAES I pour le secondaire I et utiliser également le potentiel qui est le nôtre actuellement.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

1. Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, à la suite de l'expiration des fonctions de M. André Riedo, à la date du 21 mars 2007

Candidat: M. André Riedo.

Bulletins distribués: 102; rentrés: 100; blancs: 1; nuls: 8; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est réélu pour une nouvelle période légale de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M. André Riedo, à Tafers, par 90 voix.

A obtenu des voix M. Tarkan Göksu: 1.

2. Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, à la suite de l'expiration des fonctions de M^{me} Parisima Vez, à la date du 6 mai 2007

Candidate: M^{me} Parisima Vez.

Bulletins distribués: 100; rentrés: 93; blancs: 11; nuls: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est réélue pour une nouvelle période légale de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M^{me} Parisima Vez, à Fribourg, par 80 voix.

A obtenu des voix M. Carl-Alex Ridoré: 2.

3. Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, à la suite de la démission de M. Erwin Jutzet, à la date du 4 décembre 2006

Candidat: M. Tarkan Göksu.

Bulletins distribués: 101; rentrés: 96; blancs: 16; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu pour une période légale de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M. Tarkan Göksu, à Wünnewil, par 77 voix.

Ont obtenu des voix MM. Carl-Alex Ridoré: 1; Patrick Gruber: 1; Louis Duc: 1.

4. Un juge suppléant près le Tribunal administratif, à la suite de l'expiration des fonctions de M. Jacques Bonfils, à la date du 20 mars 2007

Candidat: M. Jacques Bonfils.

Bulletins distribués: 100; rentrés: 95; blancs: 17; nul: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est réélu pour une nouvelle période légale de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M. Jacques Bonfils, à Charmey, par 78 voix.

Elections des 7 premiers membres du Conseil de la magistrature

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

1. Un membre du Grand Conseil

Candidats: M. Carl-Alex Ridoré (PS), M^{me} Antoinette de Weck (PLR).

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blanc: 1; nul: 1; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue pour une période individuelle de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, M^{me} Antoinette de Weck, à Fribourg, par 63 voix.

A obtenu des voix M. Carl-Alex Ridoré: 34.

2. Un membre du Conseil d'Etat

Candidat: M. Erwin Jutzet (PS).

Bulletins distribués: 99; rentrés: 97; blancs: 19; nuls: 6; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élu pour une période individuelle de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, *M. Erwin Jutzet*, à Schmittin, par 72 voix.

Ont obtenu des voix M. Pascal Corminbœuf: 1; M^{me} Anne-Claude Demierre: 1; M^{me} Isabelle Chassot: 1.

3. Un membre du Tribunal cantonal

Candidat: M. Pierre Corboz.

Bulletins distribués: 90; rentrés: 88; blancs: 11; nuls: 26; valables: 51; majorité absolue: 26.

Est élu pour une période individuelle de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, *M. Pierre Corboz*, à Fribourg, par 51 voix.

A obtenu des voix M. Hugo Casanova: 1.

4. Un membre de l'Ordre des avocats fribourgeois

Candidat: M. Dominique Morard.

Bulletins distribués: 92; rentrés: 90; blancs: 22; nuls: 11; valables: 57; majorité absolue: 29.

Est élu pour une période individuelle de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, *M. Dominique Morard*, à Bulle, par 57 voix.

5. Une ou un professeur-e ordinaire de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

Candidat: M. Peter Hänni.

Bulletins distribués: 85; rentrés: 80; blancs: 28; nuls: 4; valables: 48; majorité absolue: 25.

Est élu pour une période individuelle de cinq ans, soit jusqu'au 13 mars 2012, *M. Peter Hänni*, à Morat, par 48 voix.

Le Président. J'ai une proposition à vous soumettre. Il nous reste encore deux élections à faire pour absoudre l'ordre du jour d'aujourd'hui, dont une où il y a quatre membres. Vu le temps que prend le dépouillement, je vous propose, s'il n'y a pas de proposition contraire, de passer à ces élections demain. En l'absence de contre-proposition, cette proposition est acceptée.

- La séance est levée à 12 heures.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*
